



MDPH : Focus sur les droits et prestations

Carte mobilité inclusion (CMI)

CMI invalidité

La CMI invalidité est délivrée à toute personne dont le taux d'incapacité permanente est au moins égal à 80%, ou qui a été classée en 3ème catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale. Toute demande peut être effectuée dans la MDPH de son département de résidence. Attention ! Les cartes vont être prochainement remplacées par la Carte Mobilité Inclusion (CMI) qui aura des mentions : priorité, invalidité, stationnement.

La carte permet à la personne malade d'être prioritaire dans les files d'attente, transports..., des avantages fiscaux, une réduction éventuelle de la redevance audiovisuelle, ou encore des réductions tarifaires à la SNCF.

CMI priorité

La CMI priorité pour personne handicapée peut être demandée par toute personne atteinte d'une incapacité inférieure à 80%, et pour laquelle la station debout est considérée pénible. La demande peut être effectuée dans la MDPH de votre lieu de résidence.

CMI stationnement

La carte européenne de stationnement est destinée à toute personne atteinte d'un handicap qui réduit de manière importante et durable sa capacité et son autonomie de déplacement à pied ou qui impose qu'elle soit accompagnée par une tierce personne ou aidée d'une canne, fauteuil. Cette carte permet d'utiliser gratuitement et sans limitation de durée toutes les places de stationnement ouvertes au public. Vous pouvez utiliser la carte si vous êtes le conducteur de la voiture ou le passager.

La CMI stationnement remplace l'ancienne carte de stationnement. Si vous avez cette ancienne carte, elle reste valable jusqu'au 31 décembre 2026. Mais vous pouvez demander la CMI stationnement sans attendre cette date.

***Groupe de travail et de relecture :** Dr Marie-Hélène Boucand (Association française des Syndromes d'Ehlers-Danlos), Edith Briffaut (Assistante sociale site constitutif lymphœdème primaire), Emmanuelle Caquineau (Association AMRO-France HHT), Claire Denis (Assistante sociale CCMR Syndrome de Marfan et apparentés, Rennes), Dr Sophie Dupuis-Girod (Médecin CRMR Rendu-Osler), AnneEmmanuelle Fargeton (Chargée d'études CRMR Rendu-Osler), Isabelle Gueneau (Assistante sociale CCMR Syndrome de Marfan et apparentés, Dijon), Pr Guillaume Jondeau (Médecin CRMR Syndrome de Marfan et apparentés), Sarah Kherdjemil (CNSA), Pr Claire Le Hello (Médecin ex CCMR Maladies vasculaires rares, Caen), Joëlle Lucido-Battier (Assistante médico-administrative CRMR RenduOsler), Paulette Morin (Association Marfans), Jessica Pariente (Cheffe de projet filière FAVA-Multi), Fanny Saint-Marc (Assistante sociale CRMR Syndrome de Marfan et apparentés), Dr Frédéric Tallier (Expert médical secteur personnes handicapées CNSA), Dr Stéphane Vignes (Médecin site constitutif lymphœdème primaire)*

Mise à jour : 22/05/2023